

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1-423-1932 promulguant le décret du 12 janvier 1932, rendant applicable aux colonies l'article 156 de 4 loi de finances. du 16 avril 1930, portant augmentation de l'allocation concédée aux instituteurs et institutrices titulaires de la médaille d'argent.

n° 1-423-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 février 1932

Numéro JO
n° 423 du 01/02/1932

Date du numéro
1 février 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somali , Officier de la Légion d'honneur, l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrête du 1er octobre 1914, réglant le mode Le de promulgation et de publication des lois décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 12 janvier 1932, rendant applicable aux colonies l'article 156 de la loi ce finances du 16 avril 1930, portant augmentation de allocation concédé e aux instituteurs et institutrices titulaires de la médaille d'argent,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 12 janvier 1932, Susvisé, rendant applicable aux colonies l'article 156 de la loi de finances du 16 avril 1930, portant augmentation de l'allocation concédée aux instituteurs et institutrices titulaires de la médaille d'argent. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.